



ZONE DE DISTRIBUTION : CHARBONNAT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

La présence de bactéries d'origine fécale a été relevée et une restriction de consommation de l'eau du robinet a été prononcée du 27/06 au 02/07 2025.
La présence permanente de matière organique (COT) dans l'eau est observée. Le COT combiné avec la chloration peut engendrer la production de sous-produit de la désinfection (Les Trihalométhanes).
Un suivi analytique renforcé permettant d'observer l'évolution du manganèse, a été mis en place. Des solutions sont en cours d'études. Le manganèse, d'origine naturelle engendre un mauvais goût et une eau de couleur marron.
De manière générale, il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire, quand elle a stagné plusieurs heures dans les tuyaux, au matin par exemple et après une longue absence.

D

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUIT DE CHARBONNAT 2, PUIT DE CHARBONNAT ANCIEN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1142 personnes sur 8 communes. Le responsable des installations est : « S.I.E. DE CHARBONNAT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E. DE CHARBONNAT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

D

Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **88 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **8,43 mg/L**
Valeur maxi : **17 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **264**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur maxi : **2,4 NFU**

TRISALOMÉTHANES

B

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **56,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **124 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **6,05 °f**
Valeur maxi : **7,38 °f**

MANGANÈSE

Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.

Le manganèse, engendre un mauvais goût et une eau colorée

Nombre de prélèvements : **30**
Valeur moyenne : **782 microgramme/L**
Valeur maxi : **1800 microgramme/L**

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 23/06/2026

UDI 071000775

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.